

Le citoyen Jacques VIRMANTOY

Pierre Bardin

Dès la parution, le 26 août 1789, de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », les libres de couleur de la capitale décident de faire entendre leur voix et reconnaître leurs droits. Ils rédigent un cahier de doléances et envoient à l'Assemblée Nationale une députation. Elle y sera reçue « *de la manière la plus flatteuse et obtient les honneurs de la séance dans la loge de M.M. les suppléants* ». Le 14 novembre, ils officialisent leur mouvement en faisant enregistrer leur cahier de doléances chez le notaire Lefébure de Saint Maur. Ce document est signé par 75 représentants, hommes et femmes confondus. Parmi les signataires figure Jacques Virmantoy, habitant de Saint-Domingue, demeurant à Paris, rue Saint Louis paroisse Saint Gervais ¹.

Nous ignorons à quelle date Jacques Virmantoy arrive à Paris. Il ne figure dans aucune déclaration, nécessaire et obligatoire, à la Table de Marbre de l'Amirauté à Paris, comme l'exigent les différents décrets royaux concernant les noirs et les gens de couleur ; nous ignorons s'il possède une pièce d'identité nommée « cartouche », délivrée par la police des noirs, sur laquelle figuraient les différents éléments prouvant la légalité de leur présence en France.

Un contrat de mariage va nous permettre d'en connaître un peu plus sur ce personnage.

Le 6 mars 1789, le notaire Andelle, dresse le contrat qui unit « *Jacques Virmantoy, né à St Domingue, maître sellier à Paris, garçon majeur, demeurant rue Saint Louis au Marais, psse St Gervais, stipulant pour lui et en son nom* » à « *delle Rosalie Marguerite Dadoumont, fille mineure de défunt Guillaume Joseph Dadoumont, maître menuisier ébéniste et dame Marguerite Bousticlier, présente, demeurant à Paris, vieille rue du Temple, psse St Jean en Grève* ». Il y aura communauté de biens entre les époux selon les dispositions de la coutume de Paris. Ils ne seront pas tenus de payer les dettes ou hypothèques, antérieures au mariage ; celles-ci seront réglées par celui ou celle qui les aura contractées.

Jacques Virmantoy apporte la somme de douze mille livres composées :

1. Trois mille livres de deniers comptants ;
 2. De sept mille neuf cent livres, montant du prix des marchandises de sellier et bourrelier, étant dans sa boutique rue St Louis au Marais ;
 3. De onze cent livres pour sa maîtrise ;
- le tout provenant de ses gains et épargnes.

La demoiselle Dadoumont, future épouse, apporte en dot la somme de trois mille livres provenant de ses gains et épargnes, qu'elle s'oblige à remettre au futur époux, la veille de la célébration du mariage, lequel consent d'en demeurer chargé, sans qu'il lui soit nécessaire d'en dresser quittance ni décharge (sic).

Suivent les autres dispositions, concernant les possibles naissances ou disparition, de l'un ou de l'autre. La future jouira d'un douaire de 3000 livres.

Parmi les signatures celles de deux témoins, MM. Régnault et Couteux tous deux horlogers ².

¹ Pierre Bardin : Déclaration des hommes de couleur, "colons américains", 1789 (GHC 179, mars 2005, p. 4454-59) ; Joseph de Saint George le chevalier noir, éditions Guénégaud ; notice 1386 dans le Dictionnaire des gens de couleur, tome 1, d'Erick Noël, éditions Droz.

² MC/ET/LXXXVIII/828 – Me Andelle.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Comme on peut le deviner Jacques Virmantoy a dû venir très jeune à Paris, où il a réussi sa maîtrise. Malgré nos recherches nous ne l'avons pas trouvé parmi toutes les jurandes conservées dans les archives du Châtelet. C'est donc un artisan reconnu, bien installé, qui va se trouver mêlé aux différents mouvements révolutionnaires qui secouent la capitale.

Cependant, il va sûrement connaître un drame familial, comme le laisse supposer la naissance de son premier enfant. En effet, le 18 novembre 1791, est baptisé à Saint Paul, Geneviève Jacqueline, née la veille, de J. Virmantoy, maître sellier, et Elisabeth Geneviève Scellier. Le parrain est J. Masse, maître menuisier, la marraine Marie-Louise Geneviève Gaillard aïeule maternelle³.

Tout laisse à penser que la demoiselle première épouse est décédée dans les 7 ou 8 mois qui ont suivi la signature du contrat. Une mention marginale dans l'acte de mariage, indique qu'une copie fut nécessaire le 19 janvier 1791, sans doute à l'occasion d'un second hymen.

Un fils, Denis Alexis, né le 8 novembre 1792, sera baptisé le samedi 10 novembre. Le père est alors capitaine d'artillerie, et habite toujours avec son épouse Elisabeth Scellier, rue Saint Louis, section des Fédérés. Le parrain est Jacques Denys Scellier, grand-père, la marraine quant à elle nous est connue puisqu'il s'agit de Marguerite Bousticlier, veuve Dadoumont, qui n'est autre que la mère de la première épouse. Le père n'est pas à Paris mais « *aux frontières* ».

Il faudra la naissance le 23 fructidor an 5 (9 septembre 1797), de Marie Antoinette Virmantoy, pour apprendre que les parents se sont mariés à Paris, Saint Nicolas des Champs, en 1790.

Un autre enfant Philippe, âgé de 6 ans, décèdera le 17 mai 1798, et le 27 décembre de la même année sera inhumé un enfant mort-né. Le père est âgé de 33 ans et habite rue du Temple.

Jacques Virmantoy s'engage dans la révolte parisienne dès le 14 juillet 1789. Participant à la prise de la Bastille, il passe dans la garde parisienne jusqu'au 1er février 1791, intégrant ensuite la première compagnie des canonniers de Paris. Rapidement, il monte en grade : sergent-major en août, puis capitaine le 15 août 1792. Monté « *aux frontières* » avec la section des Fédérés, il démissionne « *pour raison de santé* » le 25 floréal an 3 (14 mai 1795). Sa carrière militaire prend fin à cette date.

Le 14 germinal an 7 (3 avril 1799), le citoyen Virmantoy demande à reprendre du service dans son grade. Le ministre répond que l'arrêté du 29 floréal an 4 (18 mai 1795) interdit aux officiers qui ont démissionné de reprendre du service. Virmantoy, connaissant cet arrêté, avait proposé de profiter du décret du 3 prairial an 6 (22 mai 1798) qui envoyait à l'île d'Aix les militaires noirs et de couleur pour y être formé en compagnies. Proposition rejetée lui répond-on car, ayant servi uniquement sur le continent, il ne peut être considéré comme officier des colonies et que de surcroît, ayant démissionné, il a perdu son grade.

Le ministre de la guerre envoie à son collègue de la Marine et des Colonies la demande de Jacques Virmantoy en soulignant que ce dernier a très bien servi dans les armées de la République. Les témoignages des généraux qui l'ont commandé sont élogieux sur sa valeur et sa conduite, ses camarades et le conseil d'administration du corps où il a servi regrettent son départ.

³ Archives de la Seine – Etat Civil reconstitué (comme les autres actes d'état civil cités).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le Ministre de la Marine répond qu'il ne peut accéder à la demande, mais que, eu égard à la conduite distinguée et aux témoignages avantageux, Virmantoy pourrait être employé lorsqu'il sera question d'organiser la gendarmerie dans les colonies. Cette réponse est signée Talleyrand, remplaçant le ministre absent, le 7 floréal an 7 (le 26 avril 1799) ⁴. On remarquera que la réponse administrative a été rapide : moins d'un mois.

Certainement désappointé, le citoyen Virmantoy continue son métier de marchand sellier patenté, mais se prépare sans doute à quitter la capitale, comme le prouve cette procuration en date du 1^{er} février 1818, dans laquelle il donne tous pouvoirs à son épouse pour gérer et administrer, activement et passivement leurs biens et affaires.

Le 29 mars 1819, il confirme la procuration délivrée à sa femme Geneviève Elisabeth Scellier, en lui donnant « *pouvoir et autorisation de pouvoir à l'établissement par mariage de :*

- *demoiselle Geneviève Jacqueline Virmantoy, née à Paris le 7 novembre 1791 ;*
- *demoiselle Marie-Antoinette Virmantoy, née à Paris le 9 septembre 1797 ;*
- *Jean Charles Parfait Virmantoy, né à Paris le 5 mai 1814 ;*

tous les trois issus de son mariage avec la demoiselle Scellier et consent au mariage des susnommés avec toute personne que son épouse jugera convenable. » ⁵

Pour quelles raisons quitte-t-il Paris et où se rend-il ? Nous ne le savons. Cette absence est confirmée le 20 septembre 1824, à la mairie du 12^{ème} quand Marie-Antoinette Virmantoy, repasseuse, demeurante avec sa mère rue d'Orléans, quartier Saint Marcel, épouse Félix Adolphe Sanctus, commis papetier rue Feydeau, né à Paris le 11 frimaire an 7 (1^{er} décembre 1798), fils d'André Sanctus, maître tailleur et Marie Barbe son épouse. Dans l'acte de mariage, il est précisé que le père demeurait en 1819 à Paris rue de la Jussienne.

Les liens familiaux étaient-ils définitivement rompus ?

Apparemment non puisque, lorsqu'elle décède le 28 décembre 1840, âgée de 74 ans, Geneviève Elisabeth Scellier est déclarée veuve de Jacques Virmantoy. Le décès de ce dernier n'a pas été trouvé dans la capitale.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁴ SHD à Vincennes – 2YF 4140/2.

⁵ MC/ET/LXI/570 – Me Noel jeune.